

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

Fondettes, le 27 septembre 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 27
Représentés par pouvoir : 6
Nombre de votants : 33

L’an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, Corinne LAFLEURE, Sylvain DEBEURE-GEORGET, Nathalie LECLERCQ, Hervé CHAPUIS, Laëtitia DAVID, Serge GRANSART, Jean-Maurice GUEIT, Gérard PICOT, Catherine PARDILLOS, Joëlle BOIVIN, Philippe BOURLIER, Anne DUMANT, Christophe GARNIER, Frédéric JAMET, Françoise FRAYSSE, Alain CERVEAU, Valérie DUNAS, Nolwenn LANDREAU, Anne MENU, Solène ETAME NDENGUE, Camille LECUIT, Pascal CHAZARIN, Adrien COCHET, Thierry DREANO, Benjamin THOMAS.

Représentés par pouvoir : François PILLOT a donné pouvoir Hervé CHAPUIS, Nicole BELLANGER a donné pouvoir à Françoise FRAYSSE, David BRAULT a donné pouvoir à Corinne LAFLEURE, Benoît SAVARY a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Gaëlle GENEVRIER GALLICE a donné pouvoir à Solène ETAME NDENGUE, Nathalie WILLAUME-AGEORGES a donné pouvoir à Thierry DREANO.

Secrétaires de séance : Camille LECUIT et Benjamin THOMAS.

Session ordinaire

1. DL20210923M01 – Finances locales – Approbation du montant des charges transférées à Tours Métropole Val de Loire pour 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 1 abstention (Benjamin THOMAS) approuve le montant des transferts de charges pour l’année 2021 déterminé par la commission locale d’évaluation des transferts.

2. DL20210923M02 – Finances locales – Subventions au titre du fonds communal de solidarité et de développement des initiatives culturelles et sportives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes au titre du Fonds communal de solidarité et de développement des initiatives culturelles et sportives : 800 € à l'association « Les Rainettes du désert » (siège : 10 rue E. Goüin 37230 Fondettes) et 800 € à l'association du « Lions club Tours » (siège : 11 rue de l'Aviation 37100 Tours) ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 du budget général de l'exercice en cours.

3. DL20210923M03 – Finances locales – Limitation de l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de limiter à 40 % de la base imposable, l'exonération de taxe foncière sur le bâti de moins de deux ans pour la part qui revient à la Commune sur tous les immeubles à usage d'habitation ; dit que la présente délibération annule la délibération du 6 juillet 2020 n° DL20200706M11 restée sans effet.

4. DL20210923M04 – Finances locales – Décision modificative budgétaire n°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 1 abstention (Benjamin THOMAS) adopte la décision modificative n° 3 sur le budget primitif 2021 ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

5. DL20210923M05 – Commande publique – Groupement de commandes pour l'achat de papier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Notre-Dame-d'Oé, Druye, Joué-lès-Tours, Ballan-Miré, Saint-Cyr-sur-Loire, La Membrolle-sur-Choisille, Villandry, La Riche, Luynes, Saint-Avertin, Saint-Genouph, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Fondettes, Tours, le CCAS de Tours, le CCAS de Joué-lès-Tours et la métropole Tours Métropole Val de Loire, pour l'achat de papier ; adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ; précise que la Ville de Tours sera le coordonnateur de ce groupement de commandes et que la commission d'appel d'offres sera présidée par le représentant de la Ville de Tours ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de groupement de commande ainsi que tout acte en application de la présente délibération.

6. DL20210923M06 – Enfance – Convention de partenariat « Ville amie des enfants » pour l'enfance et la jeunesse avec l'UNICEF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention de partenariat et le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat à intervenir, la charte Ville Amie des Enfants ainsi que toutes pièces se rapportant à la présente délibération, et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

7. DL20210923M07 – Domaine et patrimoine – Acquisition de la parcelle ZS n°72 au lieu-dit Les Grands Champs pour constitution d'une réserve foncière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 2 abstentions (Thierry DREANO, Nathalie WILLAUME-AGEORGES), décide d'acquérir la parcelle non bâtie cadastrée ZS n°72, sise au lieu-dit Les Grands Champs, d'une superficie totale de 1 580 m², moyennant le prix de 86 900 € (quatre-vingt six mille neuf cent euros) net vendeur ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents se rattachant à la présente délibération ; précise que cette acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune, elle ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, et les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours.

8. DL20210923M08 – Domaine et patrimoine – Convention de servitude de passage de réseau de chauffage sous le chemin rural n° 1 au lieu-dit Les Vallées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de servitude de passage d'un réseau de chauffage sous le chemin rural n°1 au lieu-dit « Les Vallées » à intervenir au profit de la SCI Closerie des Vallées (sise à Fondettes lieu-dit Les Vallées) ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de servitude et l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier ; précise que les frais d'acte notarié et de publication au bureau des hypothèques, seront à la charge du bénéficiaire de la servitude.

9. DL20210923M09 – Domaine et patrimoine – Dénomination de voies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de dénommer les voies suivantes :

⇒ « **Allée du Chemin Chaussé** » la voie de desserte du lotissement n° PA 3710920F0001, débouchant sur la rue Jean Inglessi ;

⇒ « **Chemin du pont Romain** » la voie communale n°9 ;

dit que les crédits nécessaires à la matérialisation des plaques indicatives seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours (article 2152).

10. DL20210923M10 – Domaine et patrimoine - Rapport de la concession de distribution publique de gaz de GrDF pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel de concession de GrDF (Gaz réseau Distribution France) pour l'année 2020.

11. DL20210923M11 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en ouvrant d'un poste de technicien principal 1ère classe contractuel ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours et suivants.

● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire. A ce titre, toutes les décisions du maire sont publiées dès leur transmission au contrôle de légalité.

Le Maire de Fondettes,
Cédric de Oliveira

Direction Générale des Services
Service des Assemblées
Dossier suivi par Dominique HAUDIQUET
☎ 02 47 88 11 02
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr
Réf/courrier : CDO/GC/DH/W/CM20210923